



## **Compte rendu 2015 CAP Mutations** **Cadres A, C du 16 juillet** **Cadres B du 17 juillet**

En réponse aux déclarations liminaires des Organisations syndicales, la Présidente expose ses priorités qui ont conditionné l'ensemble du mouvement de mutations dans le département :

- le poste de Gournay en Bray (fusion avec la Feuillie)
- la Métropole ( Rouen Municipale )
- le CSBO
- le PRS (sous dimensionnement de la structure et départ d'agents )
- le service de la Comptabilité
- le CDIF de Rouen (problème de fonctionnement).

Les autres postes et services n'étant pas prioritaires.... tant pis pour eux !

### **Cadres A :**

Les élus **F.O.-DGFIP76** dénoncent dans leur déclaration liminaire la complexité d'un déroulement normal d'une carrière comptable avec la fermeture des C4, la présidente reconnaît qu'il sera de plus en plus long de dérouler une carrière comptable. Tout n'est-il qu'une question de rhétorique.... ?

Lors de la discussion sur le projet de mouvement, la Présidente, conformément à ses engagements lors de la création du pôle patrimonial, a affecté en priorité les agents qui le souhaitaient sur leur poste au PCR. P.

A notre demande, un agent de la Direction n'a pas été muté du fait du départ prochain de son chef de division. La Direction s'est engagée à revoir sa demande au mouvement complémentaire de mars 2016.

Suite aux réorganisations de service :

- Reclassement de la trésorerie de Bellencombre : le comptable a été contraint de quitter son poste et s'est vu confier, par la Direction, une mission spécifique sur le C.F.P. de Neufchâtel sur un secteur en déshérence (dixit la Présidente).
- Fermeture du poste de la Feuillie : les élus **F.O.** ont demandé la possibilité que la comptable de la Feuillie soit affectée sur le C.F.P. de Gournay pour assister la comptable de Gournay de janvier à septembre 2016. La présidente a répondu favorablement à cette demande jusqu'en juin 2016 de façon certaine, voire pendant les vacances d'été si nécessaire.

Au terme du mouvement, 4 postes restent vacants sur 21 alors qu'il existe un surnombre de 8.60.

Les élus **F.O.** demandent que ce surnombre puisse permettre le comblement de toutes les vacances. La Direction précise que certaines structures sont en réelle difficulté et nécessitent un soutien supplémentaire et annonce sa décision de bloquer certaines affectations.

Les élus **F.O.** ont voté « contre » ce projet car toutes les demandes n'ont pas été satisfaites.

## Cadres C :

Lors de cette CAP plusieurs situations présentées par les OS ont pu trouver une solution. Cependant, un certain nombre de situations n'ont pu aboutir lié au déficit chronique d'effectifs et aux choix prioritaires de la Direction.

Les élues **F.O.-DGFIP76** ont dénoncé le système des RAN très pénalisantes pour les services et les agents, la Direction ayant été obligée d'affecter les agents sur sites particulièrement éloignés de leur domicile.

Pour ces raisons, les élues **F.O.** ont voté « contre » le mouvement même si certaines solutions ont pu aboutir durant les débats.

La situation des effectifs reste catastrophique avec - 65,20 emplois entre agents C et B.

## Cadres B :

Le projet de mouvement mis sur Ulysse n'a pas évolué malgré les demandes des élues **F.O.** et des autres Organisations syndicales intervenant sur des dossiers qui pouvaient légitimement aboutir.

A chaque défense de dossier, la seule réponse donnée était : « ce poste n'est pas prioritaire », « ce poste est à enjeu », « ce poste fonctionne bien donc pas besoin d'y affecter... »

Sur une situation, la direction a répondu à nos élues : « vous ne connaissez pas les services de direction et leurs fonctionnements » : Ce propos particulièrement blessant n'a pas été apprécié de nos élues d'autant que l'argument présenté par la direction était lui même sujet à caution ! Les élues ont bien compris que cette personne est tellement indispensable au service que la Direction la bloque « momentanément » (mais jusqu'à quand ? ? ! !)

Cependant ce sujet a permis de mettre en exergue une mauvaise maîtrise du risque, la personne étant seule formée sur l'application concernée. La Direction s'engage à régler ce problème.

Les élues **F.O.** sont intervenues sur la situation des collègues qui ont dû faire une demande de mutation sur la commune d'affectation suite à la suppression de leur poste. La Direction a reconnu que les règles appliquées aujourd'hui ne seront peut être plus valables demain. En l'état actuel des choses, les collègues concernés par cette mesure restent sur place. Affaire à suivre...

La Directrice annonce durant cette CAP que 638 lauréats de la liste complémentaire de concours de catégorie C et 100 de B seront appelés prochainement. Elle espère que la Seine Maritime sera impactée.

**F.O.-DGFIP** a voté "CONTRE" ce mouvement qui laisse trop de situations difficiles pour les agents comme pour les postes et services.

**Il est temps de mettre fin à ces règles de gestion.**

**F.O.-DGFIP ne se satisfait pas de ce système qui verrouille les possibilités de mouvement pour les agents et conduit à la destruction des postes comptables et de services de toutes natures.**